

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE TURRETOT (76)

Séance du conseil municipal du 6 octobre 2025

N° 2025/84

Date de convocation et d'affichage : 24/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq le six octobre à 18 heure 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Turretot, en séance publique sous la présidence de Mme Thérèse BARIL, Maire

Présents : Thérèse BARIL, Astrid VERDIERE, Isabelle MALVAULT, Alain BALZAC, Patrick LECOURT, Ludovic HARDY, Isabelle LASNIER, David OLINGUE, Vincent LEMAITRE, Laurence STENGEL, Nicolas DUMINY, Vanessa TRAMOUILLE, Philippe DURECU, Ludivine CORREIA, Sophia BARIL

Absente excusée:

Secrétaire de séance : Astrid VERDIERE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Votants : 15

Délibération n° 2025/84

Vote Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217607167-20251006-2025-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025

et publication ou notification du..... **9 OCT. 2025**

OBJET : Chemin rural 14 : création d'une partie et achat de parcelle

Pour faire suite à la délibération du 22 avril 2025 portant création d'une partie du chemin rural n°14 et suite à l'enquête publique et à l'avis favorable de la commissaire enquêtrice,

Le conseil municipal :

-Autorise Madame le Maire à acquérir, auprès du propriétaire actuel, une partie de la parcelle D25 pour environ 771m² à l'euro symbolique et à signer tous documents afférents au présent projet en passant par l'étude « Notaires Seine Estuaire » de Criquetot l'Esneval.

-dit que cette parcelle acquise devienne la prolongation du chemin rural n°14 et soit classée dans le PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée) et le PDESI (plan départemental des espaces, sites et itinéraires).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an suscités

Madame La Secrétaire de Séance


Astrid VERDIERE

Madame le Maire


Thérèse BARIL